



Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 8 avril 2021
Convocation du : 1^{er} avril 2021

Nombre de Conseillés :
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de BEYNOST, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au Complexe du Mas de Roux en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Signature d'une convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Association GABI

Etaient présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Patrick Tholon, Bertrand Vermorel, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz,

Etaient représentés :
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Laetitia Protière a donné procuration à Lionel Chevrolat
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez
Didier Girodet a donné procuration à Véronique Cortinovis
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet

Absents :
Cyril Langelot

Secrétaire de Séance : Annick Pantel

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée qu'une convention de partenariat et de financement est conclue chaque année entre la Commune de Beynost et l'Association GABI qui s'engage à réaliser des activités et des actions pour favoriser l'accueil des enfants et des adolescents de 3 à 11 ans, en dehors des heures et/ou du temps scolaire :

- a) accueil périscolaire les jours scolaires, avant et après la classe, l'accueil de loisirs des mercredis et pendant les congés scolaires, l'accueil dans le cadre de séjours courts,
- b) des actions d'animation pour les enfants au niveau de la commune de Beynost et des communes environnantes, la participation à toute manifestation ayant pour objet l'animation et les loisirs.

L'accueil est ouvert en priorité aux enfants domiciliés à Beynost, et, dans la mesure des places disponibles, en premier lieu aux enfants dont les parents travaillent à Beynost puis aux enfants des communes extérieures.

Les services proposés par l'Association GABI fonctionnent dans le cadre d'un « Contrat Enfance Jeunesse » signé entre la Commune de Beynost et la Caisse d'Allocations Familiales.

L'Association GABI présente un intérêt public local, et la commune s'engage :

- c) à mettre à disposition de cette association les équipements immobiliers et mobiliers nécessaires au fonctionnement
- d) à participer au financement de l'Association par une subvention annuelle, et pour l'exercice 2020, il est proposé la somme de 170 000 €.

La loi 2000-321, article 10 du 12 avril 2000 complétée par l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 06 juin 2001 impose aux autorités publiques la conclusion d'une convention en cas de versement, à un organisme de droit privé d'une subvention supérieure à 23 000 €, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention d'objectifs et de moyens qui aura pour objet de définir les modalités de partenariat entre les deux parties.

(Cf. document joint projet de convention)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de BEYNOST et l'association GABI, telle qu'annexé à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention précitée et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Le Maire,
Caroline Terrier
Caroline TERRIER